

# AVANT LA RETRÉE DES CHAMBRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A gauche comme à droite, on s'attendait à autre chose, et de nombreux députés, appartenant à tous les groupes, ont traduit librement leurs sentiments, lesquels sont, dans l'ensemble, plutôt sévères. Il est bien entendu que nous ne donnons pas ici, un avis personnel. Paris n'est pas la France. S'il est vrai que parmi la population parisienne, l'accueil fait au plan ministériel de redressement économique et financier est tout froid, il n'est pas dit que ce soit l'épilogue générale du pays tout entier. C'est pourquoi, évitant toute appréciation prématurée, nous ne quitterons pas les couloirs du Palais-Bourbon.

La déception s'y manifeste tout d'abord en raison de la suppression du second train de décrets qui devaient comporter plusieurs mesures compensatoires pour la classe ouvrière.

Selon la coutume en pareilles circonstances, on émet de nombreuses hypothèses sur les répercussions possibles des mesures de redressement financier, tant sur le plan économique que social et parlementaire. C'est ainsi qu'un certain moment, le bruit eut couru de la démission du ministre des Finances, bruit qui, d'ailleurs, fut rapidement démenti. Il n'est pas moins vrai que les membres des couloirs de la Chambre ont, dans une atmosphère d'incertitude et de livresse. On cherche, il faut le reconnaître, la partie neuve et heureuse ou plain de redressement. On ne la trouve pas. Beaucoup faisaient confiance à la valeur personnelle et aux connaissances techniques de M. Paul Reynaud, mais tout cela, nous le savons, n'est pas un secret pour personne, reste à prouver et à agir.

# L'AUGMENTATION DES TAXES SUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION ENTRE EN APPLICATION AUJOURD'HUI

**Avis aux débiteurs, épiciers, dépositaires**

L'art. 3 du décret prévoit la reprise des stocks de vins, cidres, poires et hydromels, alcools chlorés, café, sel, sucres ou sucrotes détenus par les détaillants ou dépositaires. Les intéressés devront déclarer, immédiatement, à la recette buraliste des contributions indirectes les quantités de produits surtaxés existant en leur possession à la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs (17 novembre).

Les produits en cours de transport devront être déclarés dans les mêmes conditions, au fur et à mesure de leur arrivée à destination.

Les quantités déclarées seront reprises par voie d'inventaire et soumises aux compléments d'imposition suivants, perçus en totalité au profit du Trésor :

Vins : 6 fr. 60 par hectolitre.  
Cidres, poires et hydromels : 3 fr. 75 par hectolitre.  
Alcools (plein tarif) : 200 fr. par hectolitre d'alcool pur.  
Plus pour les apéritifs surtaxés : 55 fr. par hectolitre d'alcool pur.  
Alcools (réduit) : 53 fr. par quintal.  
Café décaféiné : 56 fr. par quintal.  
Sel : 14 fr. 40 par quintal.  
Sucres bruts ou raffinés : 46 fr. 95 par quintal.  
Sucre candi : 49 fr. 16 par quintal.  
Glucoses : 11 fr. 15 par quintal.

# AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

Plusieurs rapports concernant la défense nationale ont été examinés hier.

Paris, 16. — La séance de la matinée du quatrièmes et dernier jour du Congrès de la Fédération républicaine est consacrée à l'audition de quatre rapports.

Dans un rapport sur l'armée de l'Air, M. DES ISNARDS, député, dresse le tableau de notre aviation qui, dit-il, au début de 1939, comprendra 1.270 avions, le plan du ministre prévoyant le chiffre de 2.010 appareils en ligne pour 1940. Le rapporteur traite ensuite de l'organisation générale de l'armée de l'Air, de la question du personnel.

M. BAUD, député, dans un rapport sur la Marine militaire demande une amélioration du rythme des constructions navales.

M. DAHER, député, présente un rapport sur la marine marchande dans lequel il déplore que la marine française soit reléguée au septième rang, et en recherche les causes, qu'il trouve dans les charges et les conditions de travail résultant des lois sociales.

Enfin, le général NIESEL présente un rapport sur la défense nationale dans son ensemble. Il y demande notamment que le commandement unique soit réalisé dès le temps de paix, que l'on revienne au service de trois ans pour que la France ne demeure pas, au point de vue des effectifs, en état d'infériorité vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans ses conclusions, le général Niesel réclame des effectifs suffisants dès le temps de paix pour assurer la sécurité, la mobilisation et la concentration des troupes, le développement de l'instruction des réserves et des forces actives, l'amélioration de la situation matérielle des cadres, une meilleure préparation de la défense aérienne, l'organisation de la mobilisation industrielle, l'harmonisation des services sociaux, des besoins de la défense nationale, une étroite coordination des ministères militaires dès le temps de paix.

# LE CONGRÈS DES SYNDICATS DES USAGERS DES FOIRES ET MARCHÉS DU NORD ET DU P.-DE-C. S'EST RÉUNI, HIER, A LILLE



Le Bureau du Congrès. On remarque au centre au premier rang : M. LANSSENS, Président Intersyndical ayant à sa droite, M. FOSSART, Délégué régional et à sa gauche, MM. LEJOSNE, Secrétaire et SCAUX, Trésorier, de Béthune.

Le Congrès régional des Syndicats des Usagers des Foires et Marchés du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni le mercredi 16 novembre, salle du Lion d'Or, 200, rue Léon Gambetta, à Lille.

Les organisations suivantes : Lille Ambulants, Lille Vendeurs sur marchés, Armentières, Valenciennes, Bruay, Béthune, Lens, Lillers, Roubaix, Arras, étaient représentées par de nombreux délégués.

On examina les travaux du prochain Congrès national qui se tiendra à Lille, les 15, 16, 17 et 18 février 1939.

On passa ensuite en revue les décrets.

On décida de laisser au Congrès le soin de prendre la décision qui s'impose.

La proposition de création d'une Mutuelle Assurances-contre les accidents fut mise à l'étude.

Enfin, une controverse de la plus haute importance sur la question des marchands étrangers fut engagée.

# ECHOS et CARNET

**CALENDRIER** — Jeudi 17 novembre 1938. — 22<sup>e</sup> jour de l'année. — Soleil : lever à 7 h 43 ; coucher à 16 h 17. — Lune : lever à 4 h 59 ; coucher à 29 h 19. — Saint du jour : Saint Algan.

**MÉTÉOROLOGIE**. — Station de Lille. — Observations faites le 16 novembre à 17 h 45.

Baromètre : 967 m/m 2 ; baisse depuis la veille : 17 h 45 4 m/m. Thermomètre : 10 h 4 ; minima : 8° 4 ; maxima : 12° 8. — Etat hygrométrique : 97. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h 45 : 0 m/m 2. Direction du vent : Est ; force : assez fort. — Direction des nuages : pas visible. — Etat du ciel : couvert.

Prévisions pour la journée de jeudi : froid, nuageux.

**PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL**. — Région Nord 1. Généralement couvert, quelques ondées nocturnes et matinales ; Le 17, nuageux avec quelques éclaircies. Vent de secteur Sud, faible à modéré. Le minimum de température sera en faible baisse par rapport à celui de la veille.

# JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

# CHARGE DE DIGNITES ET D'HONNEURS...

Depuis que les formes de gouvernement ont subi de notables changements, surtout en raison des conséquences de la grande guerre qui a ébranlé de nombreux trônes, le « Gotha », le fameux annuaire généalogique et diplomatique, édité dans la ville qui porte son nom, a beaucoup perdu de sa vogue d'antan.

On y trouvait naguère la biographie d'un monarque possédant une telle quantité de titres souverains et de haute noblesse qu'il n'est intéressant de les rappeler. Songez qu'il était le roi, les 18 fois duc, 3 fois grand duc et archiduc, 3 fois margrave, 1 fois grand prince, 2 fois prince, 5 fois comte princier, 4 fois comte, 1 fois grand vicomte et 3 fois seigneur. On peut se demander si cette tète si souvent couronnée a toujours eu souvenance de toutes ses dignités. Il possédait encore — j'allais oublier — un autre titre. Lequel ? Et de qui est-il question au fait ?

**Vous trouverez la réponse plus loin**

# EN MODIFIANT LE RÉGIME des allocations familiales le gouvernement entend encourager la natalité

A partir du troisième enfant, le taux minimum sera 15 % ;

Des majorations seront accordées aux familles où la mère ne travaille pas ;

L'allocation sera supprimée pour tout enfant unique âgé de cinq ans.

Le ministre du Travail communique : M. Charles Pomaret, ministre du Travail, a fait adopter d'accord avec son collègue des Finances, un décret-loi modifiant le régime des allocations familiales. Ce texte a pour objet de compenser les lourdes charges qui pèsent sur les travailleurs pères de famille. Aussi, prévoit-il un relèvement sensible de taxes minima qui atteignent à partir du troisième enfant 15 % du salaire moyen dans le département. Des révisions périodiques permettront de maintenir les taux en harmonie avec les salaires.

**La protection de la famille**

D'autre part, des mesures sont prises pour lier plus directement qu'auparavant l'attribution des allocations familiales à une politique de protection de la famille et de développement de la natalité.

Des majorations d'allocations seront accordées aux familles dans lesquelles la mère n'exerce pas une activité rémunératrice et permettront à celles-ci de se consacrer à son foyer et à l'éducation de ses enfants.

L'allocation sera au contraire supprimée pour tout enfant unique d'un ménage lorsque cet enfant aura atteint l'âge de cinq ans.

# DANS LA LÉGION D'HONNEUR Le sculpteur Descatoire est promu Officier

Au titre de l'Exposition internationale de Paris de 1937, la rosette rouge vient d'être décernée à M. Alexandre Descatoire, statuaire, professeur à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts.

Originaire de Douai, le sculpteur y fit ses premières études, à la fin de l'autre siècle, aux Ecoles Académiques.

Plusieurs de ses œuvres se dressent aux carrefours ou dans les squares de la ville de Douai ; la fine statue de Marceline Desbordes-Valmore, l'imposant monument de Jehan de Bologne, d'ailleurs nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour services exceptionnels, par le ministre des Travaux publics.

Cette distinction honore, au même temps, tout le Lycee de Valenciennes, dont M. Albert Cocherly a sa présidence, et les élèves les plus remarquables, et dont il est élu directeur, à Paris, l'un des plus sages soutiens.

Après avoir accompli des services de guerre qui lui ont valu la croix de guerre et la médaille militaire, M. Albert Cocherly reçoit aujourd'hui la Légion d'Honneur, la consécration officielle de ses éminents services civils.

L'industrie routière française a appelé, en 1936, M. Albert Cocherly à sa présidence. Il est, en outre, président ou administrateur de maints autres syndicats professionnels nationaux ou sociétés anonymes.

# LES A. C. REFUSENT DE CONSENTIR DE NOUVEAUX SACRIFICES

Combattants et victimes de la guerre, bien qu'ils usent certains d'avance que les mesures envisagées par le gouvernement pour redresser l'économie nationale, ni les finances de l'Etat, ne leur permettent pas de consentir de nouveaux sacrifices.

Le 5 juillet 1938, le gouvernement portait à 13 la contribution imposée aux victimes de la guerre et l'Etat peut être considéré comme terminée. La serra de Fatarella est complètement occupée. L'ennemi perd une position importante à l'abri de laquelle il pouvait encore bloquer ses derniers contingents sur la rive gauche de l'Ebre.

**L'avance insuragée**

Gandesa, 16. — Malgré le mauvais temps et un plafond très bas qui empêche les grands bombardiers de prendre part aux opérations, l'avance nationaliste se poursuit sur l'Ebre. Les colonnes de Yague et de Garcia Valino ont déjà réalisé le contact. Le nettoyage de la poche où les Nationalistes demeurent encore accrochés entre Flix et Ribarroja, se poursuit.

# LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FINLANDE A DONNÉ SA DÉMISSION

Helsinki, 16. — M. Holsti, ministre des Affaires étrangères, a donné sa démission pour reprendre son poste de ministre de Finlande à Genève. M. Holsti sera probablement remplacé au ministère des Affaires étrangères par M. Volonmaa, ministre du Commerce.

# LA CONDAMNATION D'UNE CALAISienne aux Assises du P.-de-C.

La femme Kerkhove ne niait pas les faits. Elle plaidait coupable, mais elle se réclamait de la légitime défense.

Cette dernière est à classer dans la catégorie des pleurnichardes. Au cinéma, on fait pleurer les artistes avec de la glycérine. Suzanne Kerkhove n'a pas utilisé cet artifice, mais ses pleurs ne mouillèrent pas son mouchoir lorsque le Président la questionna après avoir fait une saisissante biographie de l'accusée. Il ne lui fut grâce de rien, en 1936, M. Albert Cocherly a sa présidence. Il est, en outre, président ou administrateur de maints autres syndicats professionnels nationaux ou sociétés anonymes.

On entend les témoins : M. le docteur BRUNELLE vient dire que la femme Kerkhove a du frapper très fort pour atteindre le cœur de son mari avec un pareil couteau.

M. MOINAT, commissaire de police à Calais, rappelle les constatations qu'il a faites et les déclarations qu'il a recueillies.

M. G. BOULAY, fils de la victime, vient dire comment il a découvert le cadavre, et comment il l'a prévenu sa mère. Il est bien embarrassé pour rapporter les réflexions que cette nouvelle a inspirées à sa mère. La situation est comble pour le procureur général, M. André DEVIN, procureur de nobles, le cafetier GACHQUERE, et le facteur Emile HOCHARD, déclarent diversément que Boulay, la victime, n'était pas l'homme que la femme Kerkhove représente effrontément. Ils apportent la preuve, en tous cas, que Boulay n'était pas ivre le soir du meurtre.

Enfin, l'inspecteur de la Sûreté calaisienne, M. Eug. HELY, rend compte de l'arrestation de l'accusée.

On entend M. le procureur ROULT qui, écartant la légitime défense, réclame un verdict sévère et M. BIGOURD qui demande la plus grande clémence.

Puis les jurés délibèrent.

# LES NATIONALISTES annoncent que la bataille de l'Ebre est terminée

Burgos, 16. — Radio National communiste annonce que la bataille de l'Ebre peut être considérée comme terminée. La serra de Fatarella est complètement occupée. L'ennemi perd une position importante à l'abri de laquelle il pouvait encore bloquer ses derniers contingents sur la rive gauche de l'Ebre.

# LA DÉCLARATION DU PARTI ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La déclaration de la Fédération Républicaine résume la doctrine de la Fédération Républicaine. Elle souligne que celle-ci est demeurée inébranlablement attachée à un programme d'ordre économique et financier basé sur l'organisation de la profession, le développement de l'esprit d'entreprise et la recherche de l'équilibre budgétaire.

Elle dénonce les atteintes portées à l'exercice de la fonction parlementaire.

Elle déclare qu'elle demeure résolue à refuser aussi bien son soutien que sa participation à tout gouvernement dans lequel figurerait une représentation du Parti S.F.I.O. ou de tout autre parti maintenant un contact quelconque avec le communisme, etc.

# UN ACCORD CULTUREL GERMANO-JAPONAIS

Tokio, 16. — Un comité spécial du Conseil privé a approuvé aujourd'hui les articles d'un accord culturel germano-japonais visant à resserrer les liens culturels unissant les deux pays. Cette déclaration sera confirmée par le conseil privé qui se réunira en séance plénière le 27 novembre.

# DEUX FILLETES AVAIENT ASSISTÉ au drame

C'est la scène du drame qui retient l'attention de tous : des magistrats, des jurés et la noire.

Cette scène se situe à Calais, le 16 juin 1938, au numéro 89, de la rue Colberg, vers 21 heures.

La femme Kerkhove rentrait de la plage avec ses deux fillettes, Madeline, âgée de 10 ans, et Monique, 7 ans.

« Il était bu », dit-elle, en parlant de son mari qui l'aurait injurié.

Il se couchèrent. Une discussion d'ordre intime les fit se séparer. Un contact l'autre dans le lit. Des coups furent échangés et la dispute se poursuivit dans la salle à manger, où ses fillettes, effrayées par tant de vacarme, étaient venues se réfugier.

Elles assistèrent au drame. Elles n'ont pas été citées comme témoins, mais on a lu leurs dépositions et comme il venait de sortir le plus souvent de la bouche d'enfants, nous nous en tiendrons à cette version qui n'est pas, bien entendu, celle de l'accusée, mais qui est celle de l'accusation et sans doute lui bonne raison, car elle est étayée sur d'autres témoignages, non moins dignes d'intérêt.

# LE VERDICT

M. Ruffit, procureur de la République, demande une peine de réclusion perpétuelle. Maître Bigourd plaide l'indulgence. Les jurés se retirent pour délibérer. Ils répondent non à la première question et oui aux deux questions subsidiaires ; ils n'accordent pas les circonstances atténuantes.

En conséquence, Suzanne Kerkhove est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

A. LAPORTE.

# LES A. C. REFUSENT DE CONSENTIR DE NOUVEAUX SACRIFICES

Combattants et victimes de la guerre, bien qu'ils usent certains d'avance que les mesures envisagées par le gouvernement pour redresser l'économie nationale, ni les finances de l'Etat, ne leur permettent pas de consentir de nouveaux sacrifices.

# LA DÉCLARATION DU PARTI ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La déclaration de la Fédération Républicaine résume la doctrine de la Fédération Républicaine. Elle souligne que celle-ci est demeurée inébranlablement attachée à un programme d'ordre économique et financier basé sur l'organisation de la profession, le développement de l'esprit d'entreprise et la recherche de l'équilibre budgétaire.

# UN ACCORD CULTUREL GERMANO-JAPONAIS

Tokio, 16. — Un comité spécial du Conseil privé a approuvé aujourd'hui les articles d'un accord culturel germano-japonais visant à resserrer les liens culturels unissant les deux pays. Cette déclaration sera confirmée par le conseil privé qui se réunira en séance plénière le 27 novembre.

# DEUX FILLETES AVAIENT ASSISTÉ au drame

C'est la scène du drame qui retient l'attention de tous : des magistrats, des jurés et la noire.

# LE VERDICT

M. Ruffit, procureur de la République, demande une peine de réclusion perpétuelle. Maître Bigourd plaide l'indulgence. Les jurés se retirent pour délibérer. Ils répondent non à la première question et oui aux deux questions subsidiaires ; ils n'accordent pas les circonstances atténuantes.

# AUJOURD'HUI JEUDI

C'est Albert Denis, 35 ans, manœuvre à Beuvry, qui passe devant les jurés du Pas-de-Calais, démis de l'inculpation de paricide.

Le siège du ministère public sera occupé par M. Petit, substitut. M. Bigourd est chargé de la défense.

